



Agence spatiale  
canadienne

Canadian Space  
Agency



# **Agence spatiale canadienne**

**2024-2025**

**Rapport financier trimestriel**

**Pour le trimestre terminé**

**le 31 décembre 2024**

**Compte rendu de la gestion  
pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024**

**Agence spatiale canadienne**

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada représenté  
par le Ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, 2025

Numéro de catalogue : ST96-16F-PDF

ISSN : 2564-4254

## 1. Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction, comme le prévoit l'article 65.1 de *la Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen externe. Ce rapport doit être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses 2024-2025](#), le [Budget supplémentaire des dépenses \(B\)](#) et au report du budget du fonctionnement de 2023-2024.

### 1.1 Mandat et activités de programmes

L'Agence spatiale canadienne (ASC) a pour mandat *de promouvoir l'exploitation et l'usage pacifiques de l'espace, de faire progresser la connaissance de l'espace au moyen de la science et de faire en sorte que les Canadiens tirent profit des sciences et techniques spatiales sur les plans tant social qu'économique*.

Il est possible d'obtenir de plus amples renseignements sur le [mandat](#) et le cadre ministériel des résultats de l'ASC dans le [Plan ministériel 2024-2025](#) <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Les données financières présentées à titre de dépenses prévues dans le Budget principal des dépenses (BPD) et le plan ministériel peuvent différer des autorisations disponibles présentées dans ce Rapport financier trimestriel (RFT). Les données du plan ministériel comprennent une estimation des rajustements au BPD pour l'année complète, tandis que le RFT présente uniquement les autorisations accordées à ce jour, via le processus du budget des dépenses (c.-à-d. BPD et Budgets supplémentaires des dépenses).*

### 1.2 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport financier trimestriel (RFT) a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations, joint à ce rapport, inclut les autorisations de dépenser de l'ASC accordées par le Parlement et utilisées par l'ASC, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires des dépenses votés au 31 décembre pour l'exercice 2024-2025, comparativement à 2023-2024. Il a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'informations financières à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

L'autorisation préalable du Parlement est requise avant que le gouvernement puisse dépenser des fonds. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

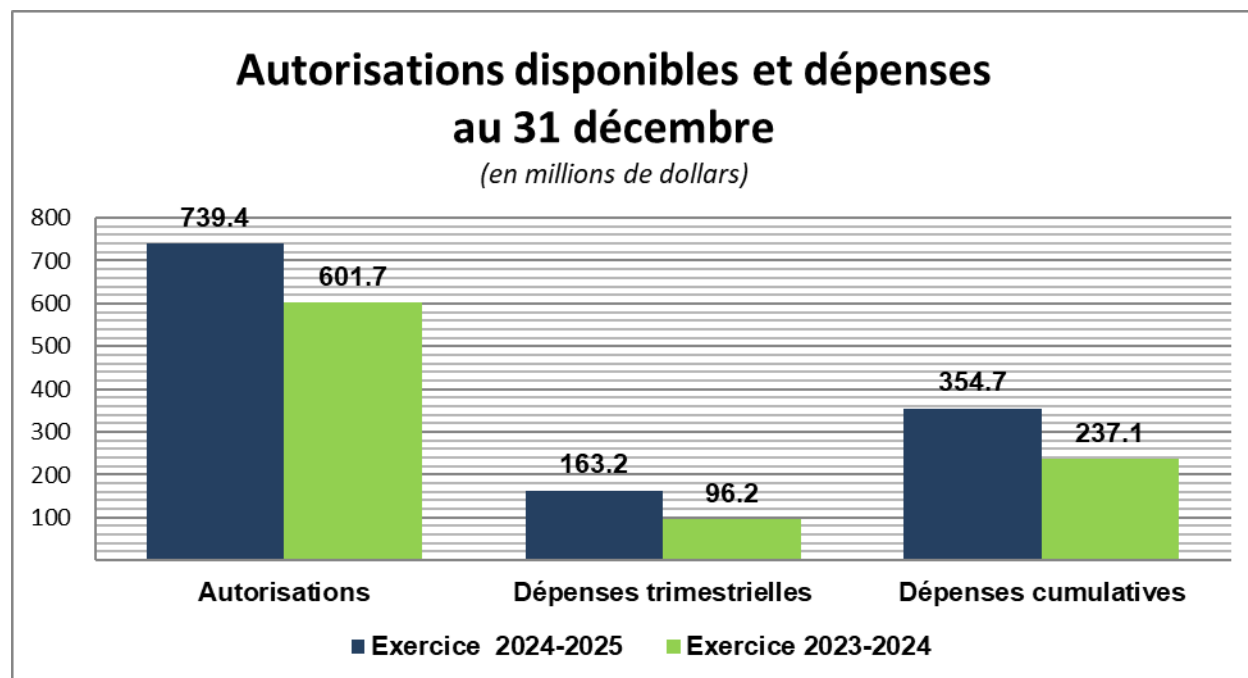
L'ASC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses soit, une comptabilité d'exercice partielle. La comptabilité d'exercice partielle inclut les déboursés ainsi que certains courus pour les salaires et les indemnités salariales.

Ce RFT n'a pas fait l'objet d'un audit externe. Par contre, il a été examiné par les membres du Comité d'audit de l'ASC, qui sont satisfaits de la présentation et du contenu du rapport.

## 2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels

La présente section souligne les éléments significatifs qui ont contribué aux changements au niveau des autorisations disponibles pour l'exercice ainsi qu'au niveau des dépenses trimestrielles et cumulatives pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024.

Le graphique ci-dessous donne un aperçu des variations des autorisations disponibles et des dépenses. Des détails supplémentaires sur ces variations se retrouvent aux sections 2.1 et 2.2 ainsi que dans les tableaux en annexe.



Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué dans les Annexes.

### 2.1 Changements importants dans les autorisations (crédits totaux disponibles) entre les exercices 2024-2025 et 2023-2024

Les crédits totaux disponibles au 31 décembre 2024 sont de 739,4 millions de dollars et représentent une augmentation de 137,7 millions de dollars par rapport à la même période de l'exercice précédent (23%).

Autorisations (en milliers de dollars)	2024-2025	2023-2024	Variance	%
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	266 460	228 333	38 127	17%
Crédit 5 - Dépenses en capital	378 251	283 317	94 934	34%
Crédit 10 - Subventions et contributions	79 468	77 913	1 555	2%
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	15 153	12 160	2,993	25%
Produit de l'aliénation des biens en surplus de la Couronne	76	7	69	986%
<b>Autorisations budgétaires totales</b>	<b>739 408</b>	<b>601 730</b>	<b>137 678</b>	<b>23%</b>

### **Autorisations liées au crédit 1 (dépenses de fonctionnement)**

Au 31 décembre 2024, les autorisations totalisent 266,5 millions de dollars, alors qu'elles étaient de 228,3 millions de dollars au 31 décembre 2023, ce qui représente une hausse de 38,1 millions de dollars (17%).

Cette augmentation s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une augmentation de 7,9 millions de dollars pour les activités reliées au projet Programme d'accélération de l'exploration lunaire (PAEL) - Production alimentaire et santé dans l'espace lointain.
- Une augmentation de 6,3 millions de dollars pour les activités reliées au projet Programme d'accélération de l'exploration lunaire (PAEL) - Véhicule utilitaire lunaire (VUL).
- Une augmentation de 3,4 millions de dollars reliée au montant du report du budget de fonctionnement reçu en 2024-2025 moins élevé que celui reçu en 2023-2024.
- Une augmentation de 25,9 millions de dollars pour les activités reliées au projet de la station spatiale internationale (SSI).
- Une augmentation de 3,8 millions de dollars en salaires reliée à des compensations reçues du Conseil du Trésor pour des conventions collectives.
- Une diminution de 9,0 millions de dollars à titre de contribution de l'ASC à l'exercice de recentrage des dépenses gouvernementales.

### **Autorisations liées au crédit 5 (dépenses en capital)**

Au 31 décembre 2024, les autorisations totalisent 378,3 millions de dollars, alors qu'elles étaient de 283,3 millions de dollars au 31 décembre 2023, ce qui représente une augmentation significative de 94,9 millions de dollars (34%).

L'augmentation s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une augmentation de 93,9 millions de dollars pour les activités reliées au projet de Canadarm 3, liée à des besoins différents en flux de trésorerie du projet.
- Une diminution de 2,1 millions de dollars pour les activités reliées au projet Quantum Encryption and Science Satellite (QEYSSat).
- Une augmentation de 33,4 millions de dollars pour les activités reliées aux Interfaces robotisées externes de la station Gateway (GERI).
- Une diminution de 2 millions de dollars pour recentrer les dépenses du gouvernement.
- Une diminution de 1,3 million de dollars pour les activités reliées au projet de la station spatiale internationale (SSI).
- L'écart résiduel est composé de multiples variations inhérentes à la gestion des ressources du Programme spatial canadien (PSC). Elles résultent du fait que les besoins budgétaires par crédit ne sont pas linéaires d'une année à l'autre résultant à des transferts entre crédits ou des reports de fonds dans une autre année financière.

## Autorisations liées au crédit 10 (subventions et contributions)

Au 31 décembre 2024, les autorisations totalisent 79,5 millions de dollars, alors qu'elles étaient de 77,9 millions de dollars au 31 décembre 2023, ce qui représente une hausse de 1,6 million de dollars (2%).

Cette augmentation s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une augmentation de 2,0 millions de dollars pour le programme de contributions aux termes de l'Accord de coopération entre le Canada et l'Agence spatiale européenne (ASE).
- Une diminution de 0,9 million de dollars dans le programme global de subventions et contributions à l'appui de la recherche, de la sensibilisation et de l'éducation en sciences et technologies spatiales et ce, à titre de contribution de l'ASC à l'exercice de recentrage des dépenses gouvernementales.

## 2.2 Changements importants dans les dépenses trimestrielles et cumulatives (crédits utilisés) entre les exercices 2024-2025 et 2023-2024

Les dépenses cumulatives au 31 décembre 2024 sont de 354,7 millions de dollars et représentent une augmentation cumulative de 117,6 millions de dollars par rapport à la même période de l'exercice précédent. Les dépenses pour le trimestre terminé au 31 décembre 2024 sont de 163,2 millions de dollars et représentent une augmentation de 66,9 millions de dollars par rapport à la même période de l'exercice précédent.

### Dépenses par crédit au 31 décembre

Dépenses par Crédit (en milliers de dollars)	2024-2025		2023-2024		Variance	
	trimestrielles	cumulatives	trimestrielles	cumulatives	trimestrielles	cumulatives
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	59 776	151 556	59 049	142 387	727	9 169
Crédit 5 - Dépenses en capital	89 304	168 645	22 099	56 249	67 205	112 396
Crédit 10 - Subventions et contributions	11 051	25 402	12 039	29 345	( 988)	(3 943)
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 039	9 116	3 040	9 120	( 1)	( 4)
Dépenses des produits de l'aliénation des biens en surplus de la Couronne	-	-	-	-	-	-
<b>Dépenses budgétaires totales par Crédit</b>	<b>163 170</b>	<b>354 719</b>	<b>96 227</b>	<b>237 101</b>	<b>66 943</b>	<b>117 618</b>

### Dépenses liées au crédit 1 (dépenses de fonctionnement)

L'augmentation de 0,7 million de dollars des dépenses trimestrielles (1%) et de 9,2 millions de dollars des dépenses cumulatives (6%) s'explique principalement par les variations du calendrier de paiements de plusieurs projets comme la mission canadienne du rover lunaire. L'augmentation s'explique également par l'augmentation des dépenses salariales, due à une hausse des effectifs de l'ASC ainsi qu'à la ratification de conventions collectives.

### Dépenses liées au crédit 5 (dépenses en capital)

L'augmentation de 67,2 millions de dollars des dépenses trimestrielles (304%) et de 112,4 millions de dollars des dépenses cumulatives (200%) s'explique principalement par les variations dans le calendrier de paiements du projet Canadarm3.

### Dépenses liées au crédit 10 (subventions et contributions)

La diminution de 1 million de dollars des dépenses trimestrielles (-8%) et de 4 millions de dollars des dépenses cumulatives (-13%) s'explique principalement par les variations dans le calendrier de paiements du programme global de subventions et de contributions à l'appui de la recherche, de la sensibilisation et de l'éducation en sciences et technologies spatiales et des paiements à l'Agence spatiale européenne (ASE)

### Dépenses par article courant au 31 décembre

Dépenses par Article courant (en milliers de dollars)	2024-2025		2023-2024		Variance	
	trimestrielles	cumulatives	trimestrielles	cumulatives	trimestrielles	cumulatives
Personnel	32 122	92 063	29 861	80 578	2 261	11 485
Transports et communications	1 519	3 714	1 569	4 613	(50)	(899)
Information	579	1 069	484	1 273	95	(204)
Services professionnels et spéciaux	112 707	217 164	45 528	106 849	67 179	110 315
Location	1 959	3 333	1 783	3 182	176	151
Service de réparation et d'entretien	1 599	6 678	2 576	4 230	( 977)	2 448
Services publics, fournitures et approvisionnements	444	1 039	421	1 178	23	(139)
Acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrages	-	-	-	-	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	1 168	2 148	1 931	3 831	(763)	(1,683)
Paiements de transfert	11 051	25 402	12 039	29 345	( 988)	(3 943)
Autres subventions et paiements	22	2,109	35	2 022	(13)	87
<b>Dépenses budgétaires totales par Article courant</b>	<b>163 170</b>	<b>354 719</b>	<b>96 227</b>	<b>237 101</b>	<b>66 943</b>	<b>117 618</b>

Les dépenses totales de l'ASC enregistrées lors du 3e trimestre 2024-2025 se chiffrent à 163,2 millions de dollars alors qu'elles étaient de 96,2 millions de dollars à la même période l'an passé. Ceci représente une augmentation de 66,9 millions de dollars (70%) par rapport à l'exercice précédent.

De façon cumulative, les dépenses au 31 décembre 2024 s'élèvent à 354,7 millions de dollars, comparativement à 237,1 millions de dollars à la même période l'an passé. Il s'agit d'une augmentation de 117,6 millions de dollars (50%) cette année.

Les écarts significatifs, par article courant, sont les suivants :

#### Personnel

L'augmentation de 2,3 millions de dollars des dépenses trimestrielles (8%) et de 11,5 millions de dollars des dépenses cumulatives (14%) s'explique principalement par l'augmentation des dépenses salariales, due à une hausse des effectifs de l'ASC ainsi qu'à la ratification de conventions collectives.

### **Services professionnels et spéciaux**

L'augmentation de 67,2 millions de dollars des dépenses trimestrielles (148%) et de 110,3 millions de dollars des dépenses cumulatives (103%) s'explique principalement par les variations dans le calendrier de paiements du projet Canadarm3.

### **Service de réparation et d'entretien**

La diminution de 1 million de dollars des dépenses trimestrielles (-38%) et l'augmentation de 2,4 millions de dollars des dépenses cumulatives (58%) s'explique principalement par des travaux majeurs effectués au siège social, le Centre spatial John H. Chapman.

### **Paiements de transfert**

La diminution de 1 million de dollars des dépenses trimestrielles (-8%) et de 3,9 millions de dollars des dépenses cumulatives (-13%) s'explique principalement par les variations dans le calendrier de paiements du programme global de subventions et de contributions à l'appui de la recherche, de la sensibilisation et de l'éducation en sciences et technologies spatiales et des paiements à l'Agence spatiale européenne (ASE).

## **3. Risques et incertitudes**

Les dépenses cumulatives au 3<sup>e</sup> trimestre de 2024-2025 représentent 48% des dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025, alors que 75% de l'année financière s'est écoulée. Le niveau des dépenses est supérieur à l'exercice financier 2023-2024 (39%) et également supérieur à celui de 2022-2023 (41%). Cette situation ne représente aucun enjeu. Les dépenses cumulatives se rétabliront en fin d'année financière lors de l'enregistrement des cours selon la comptabilité d'exercice intégral combiné avec le report des budgets à l'exercice suivant.

La nature spécifique du programme spatial canadien confronte l'ASC à des enjeux liés au développement de technologies avancées ainsi qu'à l'aspect international de certains projets. Pour le Canada, les activités spatiales doivent être réalisées en partenariat avec les autres puissances spatiales au moyen de technologies novatrices. La nature internationale et les défis techniques associés au développement et à la mise en œuvre de technologies innovantes, en collaboration avec de multiples partenaires, génèrent des risques dans la réalisation des projets. De même, la possibilité d'une interruption de services ou d'une divulgation non autorisée d'information découlant d'un événement de cybersécurité pose un risque additionnel aux opérations de l'ASC. Ces éléments se traduisent en des risques financiers associés à l'utilisation des fonds tels que le report des fonds et la hausse des coûts.

De l'Accord de coopération Canada / l'Agence spatiale européenne (ASE) émane également des risques tels que les montants payables qui varient en fonction des changements des statistiques sur le produit national brut (PNB), de la variation de la devise canadienne par rapport à l'euro (taux de change), de l'inflation et de l'application de la politique industrielle de l'ASE. Ces risques ont une incidence à la fois sur les coûts et le profil des flux de trésorerie.

Pour atténuer ces risques, l'ASC revoit régulièrement son portfolio de projets, ses plans d'activités, ses échéanciers et ses stratégies de gestion financière pour s'adapter aux changements apportés aux programmes spatiaux de ses principaux partenaires (National



## Agence spatiale canadienne

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024

Aeronautics and Space Administration (NASA), ASE et autres agences spatiales). De plus, des pratiques rigoureuses de gestion de projets sont en place, ainsi que des mesures d'atténuation des risques de cybersécurité. Ces initiatives permettent à l'ASC de faire le suivi et de rapporter sur les progrès de ses engagements, d'évaluer l'efficacité de ses travaux et d'harmoniser ses ressources avec les priorités.

De plus, l'ASC gère les risques financiers et les incertitudes liés au système Phénix en adoptant des stratégies d'atténuation des risques. Jusqu'à présent, l'ASC a pris un certain nombre de mesures afin d'aider à stabiliser le système de paie et de veiller à ce que les employés soient payés adéquatement et à temps. L'ASC est l'un des ministères dont les comptes n'ont pas été transférés au centre de paie et qui continue à offrir des services de rémunération. L'équipe de la rémunération, dont la composition varie pour répondre à la demande, vérifie de près les inexactitudes des paies et communique directement avec les employés pour fournir des éclaircissements et prendre rapidement des mesures afin de régler les problèmes au besoin. En outre, l'équipe participe activement à divers groupes de travail et forums dirigés par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) et/ou Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC). Le personnel des Finances effectue aussi régulièrement le rapprochement des salaires pour vérifier et ajuster les écarts de dépenses.

## 4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Il n'y a pas eu de changement important quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes au cours du troisième trimestre de 2024-2025.

## Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par,

La version originale a été signée par  
Lisa Campbell, le 14 février 2025

---

Lisa Campbell  
Présidente  
Longueuil, Québec

Date

La version originale a été signée par Josée  
Saint-Marseille, le 13 février 2025,

---

Josée Saint-Marseille  
Vice-présidente intérimaire, Stratégie corporative et  
Innovation, et Dirigeante principale des finances  
Longueuil, Québec

Date

**AGENCE SPATIALE CANADIENNE**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024**  
**État des autorisations (non audité)**  
(en milliers de dollars)

Annexe 1

	<b>Exercice 2024-2025</b>			<b>Exercice 2023-2024</b>		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 (1)	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 (1)	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Crédit 1 : Dépenses de fonctionnement	266 460	59 776	151 556	228 333	59 049	142 387
Crédit 5 : Dépenses en capital	378 251	89 304	168 645	283 317	22 099	56 249
Crédit 10 : Subventions et contributions	79 468	11 051	25 402	77 913	12 039	29 345
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	15 153	3 039	9 116	12 160	3 040	9 120
Produit de l'aliénation des biens en surplus de la Couronne	76	-	-	7	-	-
<b>Autorisations budgétaires totales</b>	<b>739 408</b>	<b>163 170</b>	<b>354 719</b>	<b>601 730</b>	<b>96 227</b>	<b>237 101</b>

(1) N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non audité)

(en milliers de dollars)

	Exercice 2024-2025			Exercice 2023-2024		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 (2)	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024	Cumul des dépenses à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 (2)	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023	Cumul des dépenses à la fin du trimestre
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Dépenses :</b>						
Personnel	122 275	32 122	92 063	100 089	29 861	80 578
Transports et communications	8 866	1 519	3 714	9 721	1 569	4 613
Information	2 246	579	1 069	2 513	484	1 273
Services professionnels et spéciaux	503 080	112 707	217 164	380 343	45 528	106 849
Location	4 084	1 959	3 333	5 052	1 783	3 182
Service de réparation et d'entretien	8 750	1 599	6 678	9 750	2 576	4 230
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 556	444	1 039	2 330	421	1 178
Acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrages	269	-	-	568	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	6 253	1 168	2 148	10 392	1 931	3 831
Paiements de transfert	79 468	11 051	25 402	77 913	12 039	29 345
Autres subventions et paiements	2 561	22	2 109	3 059	35	2 022
<b>Dépenses budgétaires totales</b>	<b>739 408</b>	<b>163 170</b>	<b>354 719</b>	<b>601 730</b>	<b>96 227</b>	<b>237 101</b>

(2) N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.